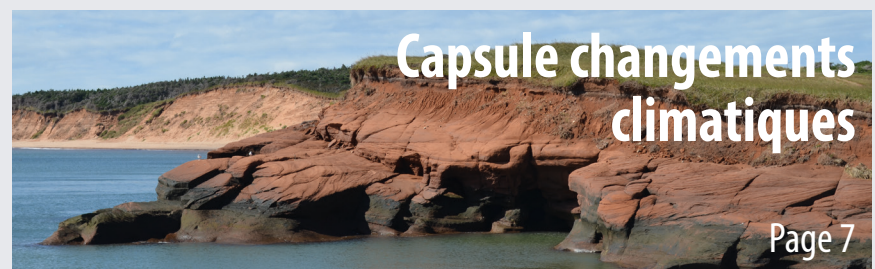




Page 16

La saison estivale approche à grands pas et il est déjà temps de penser aux inscriptions pour les activités de l'été. Les inscriptions au camp de jour et au soccer auront lieu du 29 avril au 9 mai. Plus d'information en page 16.



Décisions du conseil
■ Page 3

Développement du milieu
■ Page 8

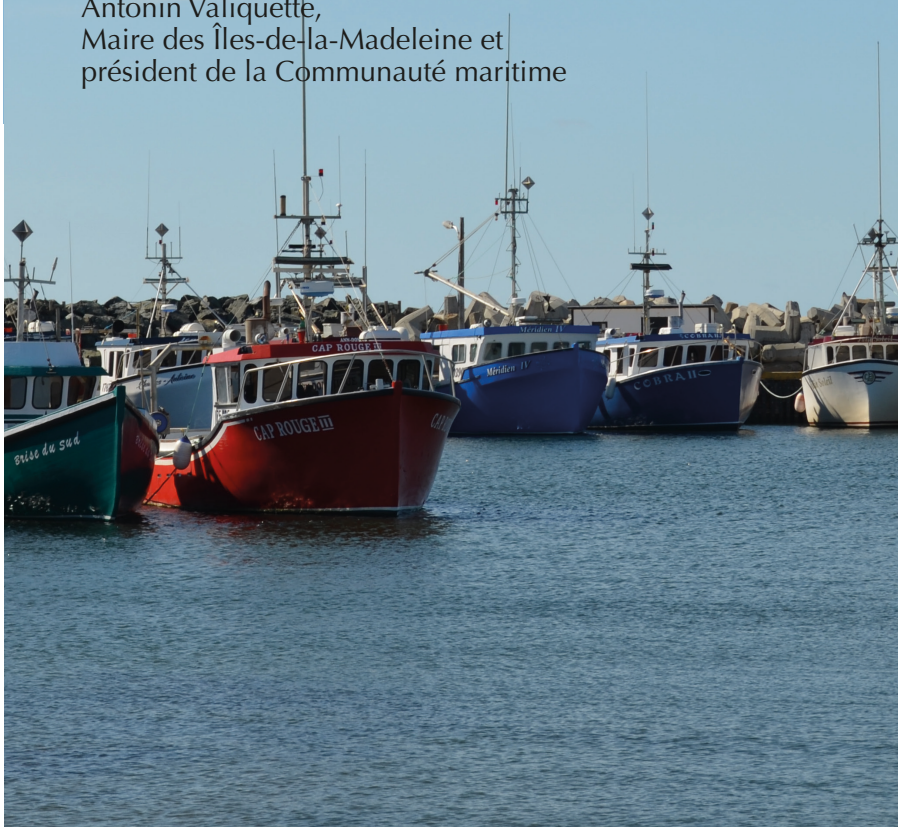
Loisir et culture
■ Page 10

Avis publics
■ Page 13

Mot du maire

Choisir la mer, comme les Madeliniennes et les Madelinots ont fait depuis le début, c'est un choix courageux mais tellement gratifiant. Choisir la mer ça veut dire l'appivoiser, l'aimer et parfois l'affronter. En cette 149^e mise à l'eau des cages, le départ des pêcheurs nous rappelle encore une fois cette harmonie que notre peuple maritime entretient avec la mer, qui insuffle la vie à notre communauté. Au nom du conseil municipal et de celui de la Communauté maritime, je souhaite succès et prudence en mer aux équipages et une excellente saison 2024 à tous les travailleurs de la mer.

Antonin Valiquette,
Maire des Îles-de-la-Madeleine et
président de la Communauté maritime



Nouveau système d'alerte

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a mis en place un nouveau système d'alerte. Le nouveau *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine* permet de vous avertir par courriel, par message texte sur votre cellulaire ou par appel automatisé sur votre téléphone fixe lorsqu'un avis est émis.

Créez-vous un compte dès maintenant pour recevoir les avis en vous rendant au www.muniles.ca et en cliquant sur *Avis et notifications* dans les services en ligne.

*Si vous possédez déjà un compte sur la plateforme *Voilà* (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès (adresse courriel et mot de passe) pour vous connecter au *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine*. Vous pourrez ensuite choisir les catégories d'alertes auxquelles vous désirez vous abonner selon vos intérêts (report de collectes, bris d'aqueduc, fermetures d'établissements, etc.)

C'est simple et efficace!



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

📍 460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

🌐 www.muniles.ca

☎ 418 986-3100

✉ communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)

Décisions du conseil

Séances du 9 avril 2024

COMMUNAUTÉ MARITIME

Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation

Trois demandes d'aide financière au volet 2 « Projets d'organismes et entreprises privées » du Cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4) ont été déposées et ont été étudiées par le comité de vitalisation. Comme les trois projets font état d'une recommandation positive, le conseil accorde une aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) aux projets suivants pour un total de 300 000 \$:

- Revitalisation des quais du port de plaisance de Cap-aux-Meules (Club nautique de Cap-aux-Meules) : 100 000 \$ / 285 867 \$
- Hébergement à haut seuil de tolérance - La Halte (Carrefour Unité) : 100 000 \$ / 404 939 \$
- Développement et vitalisation du secteur de La Pointe de Havre-aux-Maisons (Club nautique du Chenal inc.) : 100 000 \$ / 280 768 \$

Octroi de contrat de services professionnels – Firme Vote pour ça – Accompagnement pour le renouvellement du projet de territoire Horizon 2025

La Communauté maritime, en partenariat avec le Forum des partenaires, souhaite entamer le processus de renouvellement du projet de territoire Horizon 2025, adopté en 2013. Un appel de propositions a été lancé auprès de six firmes professionnelles pour de l'accompagnement dans le cadre de cette démarche, et, parmi les quatre propositions reçues, c'est l'offre de la firme « Vote pour ça » qui répond le mieux aux exigences de l'appel de propositions. Le conseil octroie le contrat de services professionnels pour de l'accompagnement au renouvellement du projet de territoire Horizon 2025 à cette firme, au prix de 36 792 \$ toutes taxes incluses. Cette dépense sera financée à même le budget affecté à la mise en œuvre du projet de territoire adopté lors de la séance ordinaire du 13 février 2024.

Réglementation municipale

Le conseil de la Communauté maritime prend acte du dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° CM-2024-04 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par la greffière, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

Le conseil dépose le projet de règlement n° CM-2024-05 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection

sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 200 000 \$ remboursable en dix ans et l'avis de motion afférent. Il adopte également le règlement n° CM-2024-06 exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins d'un fonds destiné à financer la gestion des matières résiduelles ainsi que la mise en place et l'opération d'un parc régional.

MUNICIPALITÉ

Dépôt d'une demande d'aide financière auprès d'Hydro-Québec et autres instances – Réalisation d'études énergétiques

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux lors de la réalisation d'éventuels travaux de rénovation ou de modernisation. Pour être admissible à certains programmes d'aide financière, elle doit effectuer au préalable des études techniques évaluant le potentiel de réduction de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre. Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès d'Hydro-Québec ou auprès d'autres instances, à même les programmes admissibles, pour la réalisation des études énergétiques requises à la rénovation des bâtiments municipaux pour en améliorer l'efficacité énergétique. Le financement des dépenses imputées au paiement de ces études s'effectuera à même le budget alloué pour le plan climat.

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 19 mars 2024

Le conseil accepte une demande de dérogation mineure et une demande d'usage conditionnel, et approuve une demande de travaux relatives aux Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) sur le site de La Grave et une demande de travaux dans le cadre du Règlement sur la citation de monuments historiques et du programme d'aide en restauration patrimoniale.

Réglementation municipale

Le conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement n° 2024-07 concernant la division du territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en 7 districts électoraux
 - Règlement n° 2024-08 remplaçant le Règlement n° 2019-09 concernant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs et applicable par la Sûreté du Québec
- et dépose le projet de règlement n° 2024-11 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau routier de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 1 300 000 \$ remboursable en 10 ans et l'avis de motion afférent.

Prochaines assemblées municipales le 14 mai 2024, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 10 mai 2024 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

Bon à savoir

Taxes municipales

La date d'échéance pour le deuxième versement des taxes municipales est le 28 mai 2024.

Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.



Vidange des boues de fosses septiques

Toutes les installations septiques résidentielles et commerciales sont vidangées par un fournisseur privé tous les deux ans.

Cette année, entre les mois d'avril et de novembre, ce sont les installations des villages de Grande-Entrée, Havre-aux-Maisons, L'Île-du-Havre-Aubert et L'Île-d'Entrée qui seront vidangées.

Dans le cadre de cette opération, les propriétaires ont l'obligation d'identifier clairement où se trouve leur installation septique et de la rendre accessible. Il est donc important que la fosse soit munie d'une cheminée d'un diamètre d'au moins six pouces.

Notez que le coût de la vidange est compris dans le paiement de vos taxes de services. Cependant, si vous n'identifiez pas clairement votre installation septique et que cela cause préjudice à l'entrepreneur, des frais supplémentaires pourraient s'appliquer. Par ailleurs, si vous devez faire vidanger votre installation à cause d'une défectuosité, vous devrez assumer les coûts de la vidange supplémentaire.

Déneigement Signalez les bris

Si votre terrain ou vos biens personnels ont été endommagés cet hiver dans le cadre d'opérations de déneigement, veuillez signaler ces bris avant le 13 mai au 418 986-3100, poste 103 ou à sec.adm@muniles.ca afin que nos équipes puissent assurer le suivi nécessaire.

Merci de votre collaboration.



Interdiction circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du 1^{er} mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel. Sont concernés : les VTT, les camions, les voitures, les motos, et tout autre véhicule disposant d'un moteur.

Notez que 3 plages ont été identifiées pour permettre la circulation annuelle :

- La Plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance
- La Plage de la dune du Nord, du Grand plaquier jusqu'à la gabarre
- La Plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient avoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.



Ouverture saisonnière du service d'aqueduc

Si la température et les conditions de gel le permettent, la Municipalité des Îles remettra le service d'aqueduc en marche pour le chemin de la Baie-de-Plaisance et pour le site de villégiature de Havre-aux-Maisons entre le 1^{er} et le 15 mai. Suivez les avis diffusés sur la page Facebook de la Municipalité pour en savoir plus.





Programmes de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés

Saviez-vous que, depuis 2019, la Municipalité des Îles a mis en place 2 programmes de remboursement de certaines taxes de services?

Aînés bénéficiaires du Supplément de revenu garanti

Le premier concerne les aînés bénéficiaires du Supplément de revenu garanti. Cette demande de remboursement de taxes doit être faite chaque année. Il est d'ailleurs encore temps de la faire.

Pour être admissible, vous devez :

- Être âgé de 65 ans et plus;
- Être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité des Îles;
- Occuper cet immeuble de façon permanente à des fins strictement résidentielles;
- Être bénéficiaire du Supplément de revenu garanti et pouvoir en faire la preuve.

Propriétaires d'un logement intergénérationnel

Le second programme concerne les propriétaires de logements intergénérationnels et s'adresse à tout propriétaire occupant qui loue un logement intergénérationnel à un parent avec qui il a un lien ascendant, descendant (pour les enfants ayant une déficience quelconque ou qui sont en perte d'autonomie) ou fraternel (pour les frères et sœurs de 65 ans et plus). Les liens d'alliance sont acceptés, y compris par l'intermédiaire d'un conjoint de fait. Il est encore temps de remplir le formulaire de demande pour 2024.

Pour plus d'information sur ces programmes, rendez-vous au www.muniles.ca sous les onglets *Services aux citoyens* et *Programmes et subventions* pour les citoyens.

Fonds de gestion durable du territoire Les élus des Îles-de-la-Madeleine annoncent la mise en place de la Passe Archipel

Les conseils de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime ont présenté deux projets de règlement exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins du Fonds de gestion durable du territoire.

Présenté dans le cadre d'une séance extraordinaire du conseil tenue le mercredi 3 avril, les projets de règlement ont été adoptés lors des séances régulières du 9 avril dernier et ont donné le feu vert à la création du Fonds de gestion durable du territoire et à la mise en place de la Passe Archipel, redevance obligatoire pour les visiteurs non-résidents, et qui sera en vigueur du 1^{er} mai au 14 octobre de chaque année.

Grâce au paiement de la Passe Archipel, les visiteurs soutiendront la préservation de l'environnement naturel de l'archipel et l'amélioration des infrastructures récréotouristiques. L'objectif est de continuer d'accueillir les visiteurs année après année en leur offrant des services adéquats.

En effet, au coût de 30 \$ plus taxes par personne de 13 ans et plus, pour un maximum de 100 \$ plus taxes par famille, cette mesure essentielle est destinée à soutenir le maintien et le développement des installations récréotouristiques qui bénéficient aux visiteurs et aux Madelinots, mais également à la protection de certains aspects fragiles du territoire, incluant une gestion efficace des matières résiduelles durant la haute saison touristique.

Considérant que chaque visiteur séjourne en moyenne 10 nuitées sur le territoire, la Passe Archipel de 30 \$, plus taxes, par personne, représente donc une somme de 3 \$ par jour pour bénéficier de tout ce que les Îles ont à offrir (plages, sites récréotouristiques, parcs, terrains sportifs extérieurs, sentiers, etc.), alors qu'ailleurs, d'autres villes ou municipalités mettent en place des stationnements ou des services payants.

Une foire aux questions concernant la Passe Archipel est disponible sur le site Internet de la Municipalité des Îles, à l'adresse <https://www.muniles.ca/passe-archipel/>.

Rappelons que le financement des municipalités du Québec s'appuie principalement sur la taxe foncière. En 2017, le gouvernement du Québec leur a octroyé un pouvoir général de redevance réglementaire pour leur permettre de se financer autrement, pourvu que les fonds récoltés soient utilisés au bénéfice de ceux qui paient pour le fonds. C'est dans cette optique que la Municipalité des Îles a annoncé son intention de percevoir une redevance auprès des visiteurs à l'automne 2020.

PASSE
ARCHIPEL

RESPECT ET COURTOISIE

**Le citoyen mérite
le respect et la
courtoisie, notre
personnel aussi.**



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité



Capsule changements climatiques

Pour mieux comprendre et agir

La gélifraction

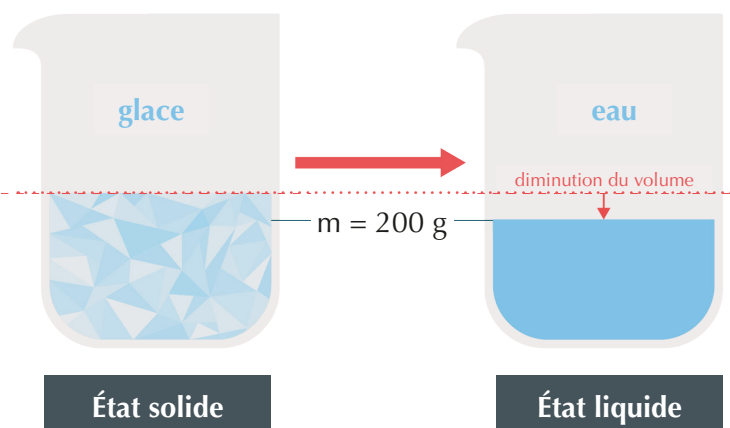
La gélifraction (ou cryoclastie) est le phénomène par lequel les roches se fracturent, provoqué par l'alternance de cycles de gel et de dégel. Aux Îles-de-la-Madeleine, les hivers sont plus tempérés qu'ailleurs au Québec. Il est donc habituel d'avoir des redoux hivernaux, qui provoquent la fonte des neiges et, conséquemment, l'infiltration de l'eau dans la roche. Dans sa fiche *Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Ouranos évalue que le nombre d'événements de gel et de dégel en hiver devrait augmenter avec les changements climatiques.

Variable climatique	1981-2010	Scénario modéré		Scénario élevé	
		2041-2070	2071-2100	2041-2070	2071-2100
Nombre d'événements gel-dégel en hiver	28,8	38,5	37,3	37,8	42,8

Dans l'archipel, les falaises rocheuses sont constituées en grande partie de grès. Le grès est une roche sédimentaire, qui est très poreuse ou perméable, c'est-à-dire qu'elle laisse facilement l'eau s'infiltrer.

Lorsque les températures sont à la baisse, l'eau qui gèle prend alors de l'expansion. En effet, la glace occupe un volume plus important que l'eau, avec des masses volumiques respectives de $0,9 \text{ g/cm}^3$ et de 1 g/cm^3 . C'est donc dire qu'en passant de la phase liquide à la phase solide, l'eau gelée occupe un plus grand volume dans les fissures de la roche, ce qui l'affaiblit et peut provoquer des fracturations.

Variation volumique et conservation de la masse au cours de la fusion de l'eau



L'alternance de gels et dégel affecte les côtes, mais également les routes de l'archipel et vient expliquer, en partie, l'apparition soudaine de nids-de-poule durant l'hiver et le printemps. Les conséquences sont toutefois peu étudiées et documentées, particulièrement en ce qui a trait à l'érosion. Avec la recharge de plage de 2022 qui protège le centre-ville de Cap-aux-Meules, il sera intéressant d'observer dans le temps l'évolution des falaises, maintenant qu'elles ne sont plus soumises à l'action des vagues, et ainsi mieux comprendre les impacts du gel-dégel sur notre territoire.

Avis aux entreprises, organismes et institutions du territoire



La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a récemment donné un mandat au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) afin de procéder à la mise à jour de son bilan énergétique territorial. Le portrait a grandement changé depuis le dernier bilan, réalisé en 2020 et basé sur les données 2017, notamment avec la mise en place du Parc éolien de la Dune-du-Nord, ainsi qu'avec l'évolution du parc de véhicules, de la flotte navale et des bâtiments du territoire.

Au cours des prochaines semaines, il est possible que vous soyez interpellé par le CERMIM. Soyez assuré que les données et informations qui seront partagées demeureront confidentielles. En aucun cas les données confidentielles permettant d'identifier une entreprise, un organisme ou une institution, ne seront divulguées à la Communauté maritime. Seuls les résultats issus de l'analyse et les constats pour le territoire lui seront partagés et seront éventuellement rendus publics. Nous vous incitons fortement à collaborer à la collecte de données territoriales, afin d'aider à obtenir le portrait le plus précis et le plus fiable possible. Cette démarche est essentielle dans l'élaboration du Plan climat, lequel prévoit, entre autres, l'identification, la priorisation, la quantification et la mise en œuvre de mesures afin de réduire les gaz à effet de serre (GES) du territoire.

Merci pour votre précieuse collaboration!

Pour aller plus loin



Fiche synthèse des projections climatiques pour les Îles-de-la-Madeleine (Ouranos, page 7)



Vidéo explicative sur la gélifraction



Des nouvelles de la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.]

les Îles.

Tournée promotionnelle dans les écoles de Québec et de Montréal

Pour une deuxième année consécutive, l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.] est allée à la rencontre d'étudiants de Québec et du Grand Montréal pour promouvoir les Îles comme milieu de vie et de travail à l'année. L'objectif était de faire connaître les différents programmes de stages offerts sur le territoire, en collaboration avec Place aux jeunes en région. Au total, ce sont plus de 50 étudiants qui ont été rencontrés lors de cette tournée, qui s'est conclue par une participation à la Foire de l'emploi et carrière avec le Centre de services scolaire des Îles. Celle-ci a accueilli plus de 3 500 visiteurs en deux jours, une belle occasion de faire connaître les opportunités d'emplois aux Îles.

L'année dernière, à la suite d'une tournée de ce genre, la Communauté maritime avait pu concrétiser un partenariat avec le Collège Montmorency dans le secteur de la petite enfance, ce qui avait permis l'embauche de 3 stagiaires finissants dans les CPE des Îles.

Dans l'objectif de favoriser le retour des jeunes sur l'archipel, un 5 à 7 a également eu lieu à Québec en collaboration avec Place aux jeunes des Îles et la Fondation Madeli-Aide. L'équipe de la Stratégie d'attraction et ses partenaires y ont présenté leurs différents services et en ont profité pour lancer officiellement les bourses Madeli-Aide 2024, dont celles « Retour aux Îles », financées par la Stratégie d'attraction.

Les bourses « Retour aux Îles » sont d'une valeur de 4 000 \$ chacune et seront distribuées à des finissants madelinots qui s'engageront à revenir s'établir aux Îles à la fin de leurs études.

À l'agenda

25 avril – Causerie interculturelle à La Sentin'Elle
Activité de maillage entre femmes de différentes cultures : échanges, réseautage, rencontres et collation! En mode 5 à 7

25 avril - Soirée jeux et bingo à L'Îlot Café-Buvette
Bienvenue à tous

29 avril - Soirée Échange citoyen

4 mai - Mise à l'eau à Grande-Entrée
Activité pour les nouveaux résidents en collaboration avec Place aux jeunes Îles-de-la-Madeleine et l'Auberge La Salicorne

Suivez la Stratégie d'attraction [les Îles.] sur les réseaux sociaux



Et si les Îles



etsilesiles



Les Îles.



etsilesiles.ca

Consultation

Un Plan de développement d'une communauté nourricière aux Îles

La Municipalité des Îles travaille présentement sur un plan de développement d'une communauté nourricière. Cette démarche vise à renforcer la résilience du système alimentaire local et à améliorer la sécurité et l'autonomie alimentaires de l'archipel. Elle prendra tout son sens dans un plan d'action concerté qui impliquera plusieurs acteurs du milieu.

Une consultation citoyenne en formule 5 à 7 aura lieu le 29 avril dès 17 h à l'Îlot, Café-Buvette. Ce sera l'occasion de vous informer sur les initiatives en cours sur le territoire et de partager vos préoccupations et vos idées concernant l'alimentation locale, l'agriculture durable et bien plus encore. Vous aurez également l'opportunité de tester vos connaissances sur ces sujets à l'aide d'un jeu-questionnaire interactif. Relevez le défi et découvrez à quel point vous êtes imbattable sur l'alimentation et l'agriculture locales!

Des grignotines et une consommation seront offertes sur place.

Pour plus d'information, contactez Félicia Beaulac-Labelle, agente de développement territorial au flabelle@muniles.ca ou au 418-936-3100, poste 224.

Sondage en ligne

Vous êtes invités à répondre à un court sondage concernant vos habitudes et vos idées en termes d'initiatives qui pourraient être mises en place sur le territoire. Rendez-vous au www.muniles.ca pour le remplir ou numérisez le code QR ci-dessous avec votre téléphone.



Invitation aux cueilleurs, jardiniers, mangeurs ou toute personne intéressée par l'agroalimentaire et l'alimentation!

La saison des nids-de-poule

Le printemps, c'est la saison de la reprise des activités, la saison du ménage, la saison du début des rénovations et des constructions, mais c'est aussi la saison des nids-de-poule!

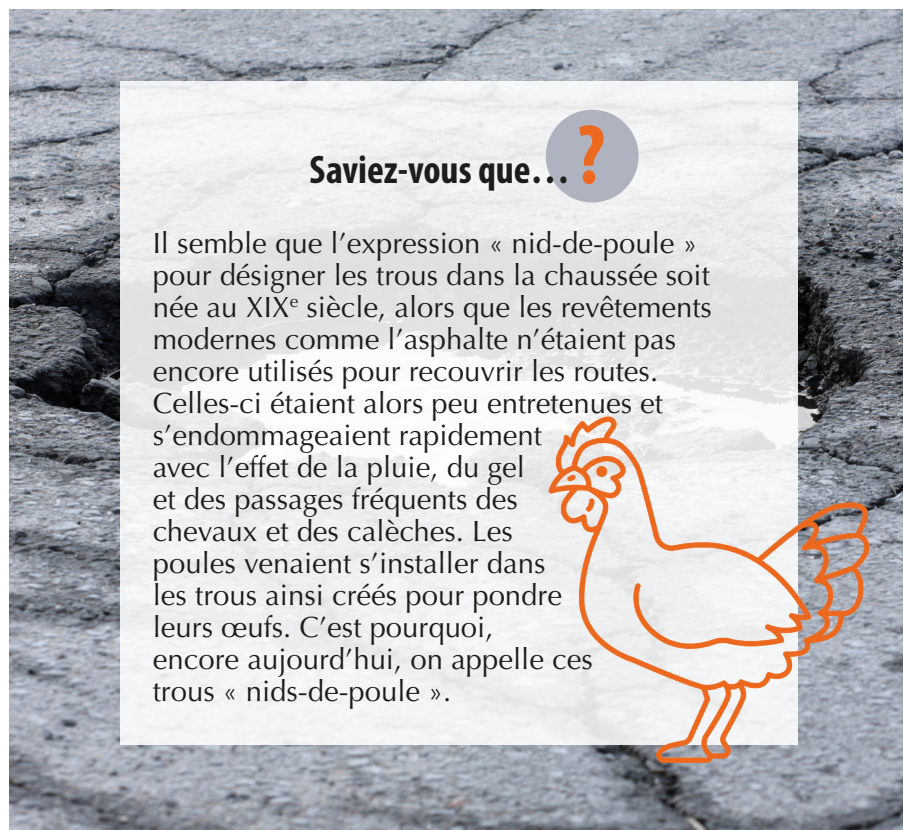
Avec les cycles de gel et de dégel rapprochés, l'asphalte se fissure, l'eau s'infiltré, une pression s'exerce, la route s'affaiblit, l'eau laisse des vides et c'est ainsi que se forment les fameux nids-de-poule.

Mettre de l'asphalte au printemps pour réparer ces trous, c'est gaspiller du temps et de l'argent. En effet, l'asphalte en sac coûte cher et l'asphalte étendu au printemps ne tient pas, en raison des cycles de gel et de dégel.

Ainsi, lorsque la température sera propice, des équipes du Service des travaux publics sillonneront le territoire afin de procéder à la réparation des cas problématiques et dangereux.



En attendant, la Municipalité invite les automobilistes à limiter leur vitesse et à être prudents sur les routes. Vous pouvez cependant signaler tout cas nécessitant une intervention urgente en composant le 418 986-3100.



Saviez-vous que... ?

Il semble que l'expression « nid-de-poule » pour désigner les trous dans la chaussée soit née au XIX^e siècle, alors que les revêtements modernes comme l'asphalte n'étaient pas encore utilisés pour recouvrir les routes. Celles-ci étaient alors peu entretenues et s'endommageaient rapidement avec l'effet de la pluie, du gel et des passages fréquents des chevaux et des calèches. Les poules venaient s'installer dans les trous ainsi créés pour pondre leurs œufs. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, on appelle ces trous « nids-de-poule ».



Comment se forment les nids-de-poule?



- 1 Fissure** : La cause première de la formation des nids-de-poule est la présence de fissures dans l'asphalte.
- 2 Eau** : Les fissures permettent à l'eau de s'infiltrer en quantité plus ou moins importante sous la chaussée entre l'asphalte et la fondation de celui-ci.
- 3 Gel** : L'hiver, l'eau infiltrée gèle et son volume augmente, exerçant ainsi une pression vers le haut et causant un gonflement de l'asphalte.
- 4 Dégel** : Le véritable problème arrive lors du dégel. La glace fond et l'eau reprend son volume normal en laissant un vide. La route devient alors moins résistante au poids des véhicules.
- 5 Circulation** : La circulation intensive et le poids des véhicules affaibliront sensiblement la route aux endroits où il y a eu infiltration d'eau.
- 6 Nids-de-poule** : Le nid-de-poule est le résultat de la combinaison, en tout ou en partie, des éléments suivants : fissure, eau, gel, dégel et circulation.
- 7 Réparation** : Les matériaux utilisés sont l'asphalte chaud ou froid, selon la réparation à effectuer, les conditions météorologiques et les saisons. L'utilisation de l'asphalte chaud permet d'effectuer des réparations plus durables.

FESTIVAL

Petits bonheurs



LE RENDEZ-VOUS CULTUREL DES TOUT-PETITS

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est fière d'être partenaire du Festival Petits bonheurs, qui se déroulera du 14 au 26 mai 2024. Pour vous inscrire aux activités, rendez-vous au www.muniles.ca.

Exposition Les bons amis dans l'univers de Marianne Dubuc

Petit parcours éducatif et ludique sur les chemins de la création en compagnie de l'auteure Marianne Dubuc. Pas à pas, elle explique comment naissent ses histoires charmantes et colorées. L'exposition, créée spécialement pour les jeunes enfants, a pour objectif de stimuler la créativité et surtout de développer le goût de la lecture et de l'écriture. Illustrations, dessins à colorier, vidéos immersives et costumes à enfiler.

♥ Du samedi 27 avril au dimanche 16 juin sur les heures d'ouverture de la Bibliothèque Jean-Lapierre

♥ À la Bibliothèque Jean-Lapierre

Planète illustration

Les artistes du Projet Littératie Émilie Harvut et Shadel Lapierre rencontrent les élèves de maternelle à 2^e année du primaire. Avec eux, elles confectionnent, à partir d'images tirées de livres, une planète illustration. Viens admirer leur magnifique collage!

♥ Du mardi 14 mai au dimanche 16 juin sur les heures d'ouverture de la Bibliothèque Jean-Lapierre

♥ À la Bibliothèque Jean-Lapierre

Fredo et Marie

Fredo et Marie vous emmènent en voyage, du sable des Îles aux jungles de l'Amazonie. Un périple tactile et auditif autour du globe pour les tout-petits, en chansons et en petits objets!

♥ Le mardi 14 mai à 10 h 30

♥ À la salle communautaire de Fatima

Causerie avec l'illustratrice Marianne Dubuc

Du 13 au 17 mai, l'illustratrice jeunesse Marianne Dubuc visite les élèves des écoles primaires des Îles. Autour de sa venue est organisée une rencontre offerte aux adultes et grands enfants sur son travail et de sa démarche artistique. Venez discuter livres jeunesse, illustrations et création avec cette artiste passionnée et pétillante!

♥ Le mardi 14 mai à 19 h

♥ À la Bibliothèque Jean-Lapierre

Les petits détours du festival

Vous êtes invités à faire un petit détour dans votre bibliothèque avec vos enfants pour un éveil aux livres d'arts et mouvements! Une médiatrice sera sur place pour partager histoires et comptines et accompagner vos tout-petits dans leurs premiers pas à la bibliothèque. Bienvenue à tous!

♥ Le jeudi 16 mai et le mardi 21 mai de 9 h 30 à 12 h

♥ À la bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

Éveil aux arts visuels

Discussion animée par Shadel Lapierre, éducatrice spécialisée, artiste et maman de deux jeunes enfants. Elle utilise la création comme outil thérapeutique dans sa parentalité et souhaite aborder lors de cette rencontre des pistes pour intégrer l'art et ses bienfaits dans nos vies et celle de nos enfants.

♥ Le vendredi 17 mai à 10 h 30

♥ Au local d'Entraide Sein-Pathique (5-97 chemin Principal, Cap-aux-Meules)

Histoire de papier

Auteure et illustratrice de nombreux livres pour enfants, Marianne inventera un personnage et des décors de papier découpé devant vos yeux. Vous pourrez avec elle créer et dessiner des éléments de décors et avec votre aide et vos idées, elle improvisera une histoire qui prendra vie dans un théâtre de papier.

♥ Le samedi 18 mai à 10 h 30

♥ À la Maison de la culture

N'importe quoi – Atelier d'estampes avec Annie Morin

Dans cet atelier de création artistique 100 % récupération loufoque et ludique, vous créez une œuvre picturale en utilisant des matériaux recyclés et récupérés. Dirigé par l'artiste Annie Morin, vous réaliserez une peinture via différentes techniques d'impressions. Un atelier pour expérimenter, s'amuser, rire et s'étonner des infinies possibilités du recyclage. Vous serez agréablement surpris de voir ce que l'on peut créer avec n'importe quoi!

♥ Le samedi 18 mai 2024 à 13 h 30

♥ Au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Cinéma Les Tout'p'tites Vues

Venez voir des courts-métrages pour enfants de 3 à 6 ans sélectionnés par le programmeur du Festival Images en Vues Antonin Monmart et en collaboration avec Sofilm Cinéma Parallèle.

♥ Le dimanche 19 mai à 10 h 30

♥ Au Château Madelinot

♥ Entrée : 6\$

Soudain les îles

Spectacle inusité pour les enfants de 2 à 6 ans inspiré librement des matières et créatures qui jonchent le littoral et habitent les océans. *Soudain, les îles* est un solo sans parole, déployant un univers marionnettique sensoriel, à la fois étrange et familier. Évoquant parfois la fuite, la solitude ou le refuge, les îles se font métaphores de nos territoires intérieurs, ces espaces imaginaires et émotifs changeants qui forment le lit de notre créativité.

♥ Le dimanche 19 mai à 16 h

♥ À l'auditorium Rosaire-Vigneault

♥ Entrée : 10 \$

Douce heure musicale électro avec DJ Spiz

La musique électronique peut être bénéfique pour le développement des jeunes enfants, surtout si elle est créée ou mixée par un artiste comme Le Spiz, alias Patrick Spisak. Ce DJ inventif propose une séance sonore relaxante et contemplative, où il mélange des sonorités apaisantes, ethniques et modernes. En assistant à sa performance, les enfants pourront découvrir des sonorités riches de traditions lointaines qui s'entremêlent aux pulsations électroniques créant une fusion magique. Pour les enfants à partir de 18 mois et leurs parents.

♥ Le jeudi 23 mai à 10 h 30

♥ À la Maison de la culture

Merci aux précieux collaborateurs et partenaires du Festival Petits bonheurs : Aux Vieux Treuil, l'Union des écrivains et écrivaines du Québec, le ministère de la Culture et des Communications, le Centre de services scolaire des Îles, le Groupe persévérance scolaire des Îles, la Maison de la famille l'Embellie, Entraide Sein-Pathique, les Loisirs de L'Île-du-Havre-Aubert, Ré-Utiles, Arrimage, la Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Compétence Culture, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le CPE La Ramée.

Parcours multidisciplinaire pour les tout-petits

Accompagnés par les Incomplètes, les artistes multidisciplinaires Cindy Mae Arseneault, Léa Cormier-Richard, Gabrielle Desrosiers, Karine Gaulin, Evan Lapierre-Chevarie, Geneviève Reesor, Kim Bécharde et François Miousse vous invitent à découvrir leurs univers singuliers dans un parcours à travers les méandres de la Maison de la culture. Danse, musique, performance, installation et arts visuels pour les 2 à 5 ans.

♥ Le samedi 25 mai à 10 h, 10 h 30 et 11 h

♥ À la Maison de la culture

Grande danse câllée famille

Fête de clôture du festival! Accompagnée de ses deux musiciens, Pascal Miousse et Patrice Deraspe, la câlleuse Marlène Vigneau vous invite à une danse câllée en famille. Vous serez d'abord initié aux mouvements de base sous forme de ronde, de contredanse et de step pour ensuite commencer la fête avec les musiciens! La danse sera suivie d'une petite collation.

♥ Le dimanche 26 mai à 10 h 30

♥ À la salle communautaire de Fatima

Activités à venir

Info et inscriptions au www.muniles.ca
ou au 418 986-3100, poste 121

Viactive

Les lundis à 13 h 30
À la Maison de la culture

Les mardis à 13 h 30
Au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

Les jeudis à 10 h 30
Au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Les jeudis à 13 h 30
À la salle communautaire de Fatima

Viactive est un programme d'activités physiques destiné aux personnes âgées de 50 ans et plus, conçu et validé par des kinésiologues et des spécialistes de l'activité physique. Les inscriptions se font sur place.

Tricoter des histoires

Tous les mercredis à 18 h 30
À la bibliothèque du point de service de Grande-Entrée

Apportez votre laine, vos aiguilles, votre crochet et venez à la bibliothèque tricoter en groupe. Un beau moment pour partager des modèles à tricoter et aussi des histoires d'antan à raconter. Aucune inscription requise.

Pirouette et cabriole

(pour les enfants de 1 à 5 ans)

Les mardis 7 et 28 mai à 10 h
À la salle communautaire de Fatima

Le programme *Pirouette et Cabriole* favorise le développement moteur et social de l'enfant (accompagné d'un adulte) dans le plaisir, dans la réussite par le jeu et dans le respect de son rythme.

Les lundis qui chantent

Le lundi 13 mai à 13 h 30
Au Musée de la Mer

Chanter c'est bien connu, permet de se détendre tout en exprimant ses émotions. C'est aussi une bonne façon d'oublier le quotidien, de lâcher prise et d'évacuer le stress. S'adonner au chant permet aussi d'améliorer ou de maintenir sa mémoire et son attention. Que de bienfaits! Avec Sylvie Decoste et Carole Painchaud.

Danser l'anxiété

Le mardi 28 mai à 19 h
À la Maison de la culture

Les adolescents et leurs parents sont invités à voir « Danser l'anxiété », une vidéodanse créée par et pour les adolescents. Ce projet, encadré par la Coopérative École Cindy Mae Danse, est inspiré du thème de l'anxiété de performance. Une discussion animée par Catherine Chiasson et Ariane Boyer (psychologues) suivra la projection de la vidéo.

12 Avril 2024



Lecture aux aînés

Un projet pilote aux Nouveaux Horizons



Depuis le mois de février, des étudiants du cégep des Îles font la lecture aux personnes âgées de la résidence Nouveaux Horizons une fois par semaine. Les étudiants, en groupe de deux, choisissent des lectures qui suscitent parfois des réflexions ou rappellent des souvenirs. Les résidents peuvent ainsi échanger sur le sujet abordé en se remémorant des faits et des anecdotes, ce qui crée des moments parfois comiques ou nostalgiques. Accompagné par l'expertise de l'organisme Liratoutage, ce projet pilote est réalisé par le cégep des Îles en collaboration avec la Municipalité des Îles.

Bibliothèque Jean-Lapierre

Des livres numériques maintenant disponibles

La collection de la bibliothèque contient maintenant une centaine de livres numériques, accessibles gratuitement pour les abonnés à la bibliothèque : romans québécois et étrangers, bibliographies, livres jeunesse, bandes dessinées et autres documents en format EPUB ou PDF. Des livres en anglais et des livres audios seront ajoutés prochainement, et des nouveautés continueront de bonifier la collection au fil des mois.

Vous pouvez faire des suggestions de titres numériques ou audio en utilisant la fonction « Suggestions d'achat » dans votre compte d'abonné.

Pour plus d'information et pour accéder à la collection de livres numériques, rendez-vous au bibliothequedesiles.ca

Vous avez des questions? Écrivez à bibliodesiles@muniles.ca ou appelez au 418 986-3100, poste 342.

Le Grand bazar 2024

Le Grand bazar est de retour : profitez de l'arrivée des beaux jours pour faire le ménage et donner une deuxième vie aux objets dont vous ne vous servez plus!

- **Quand** : le dimanche 19 mai de 10 h à 16 h
- **Où** : au Centre multisport Desjardins
- **Inscriptions** : le lundi 29 avril de 8 h 30 à 16 h 30, au 418 986-3100 poste 121. Vous pouvez consulter le plan de la salle au www.muniles.ca pour choisir votre table.
- **Coût** : 20 \$ par table
- **Date limite de paiement** : le jeudi 2 mai à 16 h

** Veuillez noter que les ventes artisanales ne seront pas permises lors du bazar.*



Des travaux au parc des Buck

Si vous fréquentez le parc des Bucks, vous avez peut-être remarqué qu'il a subi plusieurs améliorations au cours des dernières semaines. En effet, le parc a été nettoyé, des arbres ont été plantés et les équipements endommagés comme les ponts et les rampes ont été réparés. Une nouvelle signalisation sera également installée d'ici l'été pour aider les utilisateurs à s'orienter plus facilement.

Ces travaux ont été rendus possibles grâce à l'aide financière du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.



Feux extérieurs interdits

Les feux extérieurs sont interdits du 1^{er} avril au 31 mai de chaque année, parce qu'à cette période, une simple étincelle pourrait provoquer un incendie dans les herbes sèches.

Cadre d'admissibilité et de soutien aux organismes Consultation à venir

Les organismes de loisir, de sport, de culture et de vie communautaire du milieu sont invités à participer à une consultation qui portera sur le nouveau cadre d'admissibilité et de soutien aux organismes, dont la mise en place est prévue avant la fin d'année 2024. L'objectif de cette initiative est d'élaborer collectivement un système de soutien municipal qui soit à la fois cohérent et équitable, en prenant en considération les besoins et les défis spécifiques des organismes.

Quand? Mercredi 5 juin de 17 h 30 à 20 h : soirée d'ouverture, cocktail et souper formule boîte à lunch avec animation, suivie de premiers ateliers de discussion
Judi 6 juin de 13 h à 16 h ou de 18 h à 21 h : continuité des ateliers et discussions

Où? À la salle communautaire de Fatima

Confirmez votre participation avant le 15 mai 2024 à 16 h au www.muniles.ca. Maximum de trois représentants par organisme.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour l'inscription, contactez Alexandra Boudreau à aboudreau@muniles.ca ou au 418 986-3100, poste 130.



Les toilettes ne sont pas une poubelle!

Chaque année, les équipements de pompage et de traitement des eaux usées sont endommagés par des articles jetés dans les toilettes.

Il est interdit de jeter dans les toilettes :

- Guenille
- Lingette pour bébé
- Sac de plastique
- Couche
- Lingette démaquillante
- Coton-tige
- Tampon
- Gras de cuisson

Bref, la seule chose qui va dans la toilette, c'est le papier hygiénique.

Merci de votre collaboration!



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 2024-12

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement suivant intitulé :

« Règlement n° 2024-12 exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins d'un fonds destiné à financer les infrastructures récréotouristiques municipales ».

Le règlement n° 2024-12 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : Affaires municipales – Règlements généraux – Taxation ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Le règlement numéro 2024-12 entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 avril 2024

Alexandra Vigneau, greffière



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro CM-2023-04

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement suivant intitulé :

« Règlement n° CM-2024-06 exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins d'un fonds destiné à financer la gestion des matières résiduelles ainsi que la mise en place et l'opération d'un parc régional ».

Le règlement n° CM-2024-06 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : Affaires municipales – Règlements généraux – Taxation ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Le règlement numéro CM-2024-06 entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 avril 2024

Alexandra Vigneau, greffière



AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

Le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le règlement suivant :

« Règlement n° 2023-18 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine afin d'ajouter le plan particulier d'urbanisme du centre-ville de Cap-aux-Meules »

Résumé de la modification apportée au plan d'urbanisme

Le règlement n° 2023-18 modifie le plan d'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en y intégrant un plan particulier d'urbanisme (PPU) permettant de délimiter une nouvelle aire d'aménagement pour le secteur du centre-ville de Cap-aux-Meules.

Ce plan particulier d'urbanisme permet la mise en valeur du centre-ville de Cap-aux-Meules. Ainsi pour les constructions prévues dans ce périmètre, de nouvelles règles et de nouveaux usages sont déterminés et plus précis que pour l'affectation « périmètre d'urbanisation ». Une zone y est identifiée afin d'accueillir de nouveaux bâtiments résidentiels visant à répondre à la crise du logement. Ce réaménagement propose une nouvelle façon de vivre aux Îles, près des commerces et des services, avec une plus faible empreinte carbone. Le PPU tend à définir les grandes lignes d'un futur écoquartier dans une partie du centre-ville, incluant le raccordement au futur microréseau d'Hydro Québec.

Le règlement n° 2023-18 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : Affaires municipales – Règlements d'urbanisme – Plan d'urbanisme ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Pour plus d'information relativement à ce règlement, vous pouvez communiquer avec le chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, au 418 986-3100, poste 111, ou par courrier électronique à drichard@muniles.ca.

Le règlement no 2023-18 est entré en vigueur le 13 février 2024, conformément aux dispositions de la Loi.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 avril 2024

Alexandra Vigneau, greffière



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro CM-2023-04

Lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement portant le n° CM-2023-04 et intitulé :

« Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine afin d'ajouter, sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, une affectation du territoire liée à la production d'énergie éolienne et de remplacer celle couvrant un secteur de La Cormorandière par une affectation du territoire dite conservation »

Ce projet de règlement a été soumis à la consultation lors d'une assemblée publique qui s'est tenue le 11 octobre 2023.

Résumé du règlement :

Le règlement n° CM-2023-04 vient ajouter sur le territoire de Grosse-Île, une affectation du territoire liée à la production d'énergie éolienne et remplacer l'affectation du territoire liée à la production d'énergie éolienne dans le secteur de La Cormorandière par une affectation, conservation.

Cette nouvelle affectation du territoire liée à la production d'énergie éolienne couvre deux secteurs situés sur la dune du Nord, l'un à l'est de la frontière séparant la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la municipalité de Grosse-Île et l'autre en face des installations de Mines Seleine.

Cette modification, maintenant en vigueur, permettra à la Municipalité de Grosse-Île de modifier à son tour son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin d'éventuellement autoriser l'implantation d'éoliennes sur son territoire.

Le règlement n° CM-2003-04 est entré en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Le règlement n° CM-2023-04 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : Affaires municipales – Règlements d'urbanisme – Schéma d'aménagement et de développement ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Pour plus d'information relativement à ce règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, vous pouvez communiquer avec le directeur de projets de développement du territoire, Serge Bourgeois, au 418 986-3100 poste 115 ou par courrier électronique à sbourgeois@muniles.ca.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 avril 2024

Alexandra Vigneau, greffière



AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,
chapitre A-19.1)

À la séance ordinaire du 14 mai 2024, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Les propriétaires de la résidence sise au 5, chemin de Ceinture, dans le village de Grande-Entrée, souhaitent construire une véranda adjacente à leur bâtiment principal. Selon les informations fournies par les propriétaires, cette construction empiéterait dans la marge latérale.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme la véranda projetée, laquelle serait située à 3,1 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 4 mètres.

1.2 La propriétaire de la résidence sise au 260, chemin de Gros-Cap, dans le village de Cap-aux-Meules, souhaite fermer l'abri d'auto adjacent à son bâtiment principal afin d'y accueillir, notamment, une nouvelle chambre à coucher. Selon les informations fournies par la propriétaire, cet agrandissement résidentiel empiéterait dans la marge avant secondaire.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'agrandissement projeté, lequel serait situé à 4,9 mètres de l'emprise du chemin Réginald, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 6 mètres.

1.3 La propriétaire de la résidence de type jumelé sise au 514, route 199, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaite procéder à des travaux d'agrandissement sur les façades est et sud du bâtiment principal. Selon le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, cet agrandissement résidentiel empiéterait dans la marge latérale.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme

l'agrandissement projeté, lequel serait situé à une distance variant entre 3,78 et 0,37 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 4 mètres.

1.4 Les nouveaux propriétaires de la résidence sise au 25, allée Joseph-Chevarie, dans le village de Fatima, souhaitent régulariser l'implantation existante du bâtiment principal construit en 1975. Selon le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, le bâtiment principal empiéterait dans la marge latérale.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation existante du bâtiment principal qui est situé à 1,5 mètre de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 4 mètres.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 14 mai 2024, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 460, chemin Principal
 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 avril 2024

Alexandra Vigneau, greffière



APPEL DE PROPOSITIONS N° 487
Gestion du comptoir-lunch – Centre
multisport Desjardins

La Municipalité des Îles de la Madeleine demande des propositions relativement à la gestion du comptoir-lunch situé dans l'aire de rencontre Pascan Aviation, au deuxième étage du Centre multisport Desjardins, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2026 avec possibilité de prolongation pour deux (2) années supplémentaires.

Les documents relatifs à cet appel de propositions sont accessibles à compter de 15 h, le jeudi 25 avril 2024, sur le site Internet de la Municipalité (www.muniles.ca) sous les onglets : Affaires municipales – Appels d'offres / Contrats municipaux ou à la réception de la mairie, sur les heures d'ouverture.

Pour être considérée, toute proposition doit être :

- remplie en français sur le formulaire préparé à cette fin;
- conforme au document d'appel de propositions;
- transmise dans une enveloppe scellée portant la mention « AP-487 – Gestion du comptoir-lunch – Centre multisport Desjardins ».

Les propositions seront reçues jusqu'au jeudi 23 mai 2024, à 15 h (heure de l'Atlantique), à l'attention de la greffière, Alexandra Vigneau, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 460, chemin Principal
 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Celles-ci seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 5.

Le présent appel de propositions ne constitue pas un appel d'offres régi par les dispositions de la Loi sur les cités et villes. En conséquence, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des fournisseurs en cas de rejet de toutes les propositions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 avril 2024

Alexandra Vigneau, greffière

16 Avril 2024

Inscription aux activités de l'été 2024

Camp de jour

La Municipalité offre le camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans. Les activités se tiendront du lundi au vendredi midi durant 6 semaines, du 1^{er} juillet au 9 août. L'animation se déroulera de 9 h à 16 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi, mais l'inscription comprend l'accès au service de garde, de 7 h 30 à 9 h, de 16 h à 17 h 30 du lundi au jeudi et de 12 h à 12 h 30 le vendredi. Le service n'est pas offert le vendredi après-midi pour permettre au personnel d'avoir une période de planification et ainsi offrir une expérience de camp de jour plus enrichissante.

Coûts par semaine :

- 1^{er} enfant : 85 \$
- 2^e enfant : 72 \$
- 3^e enfant : 60 \$

Le montant total des inscriptions devra être payé avant le début des camps :

- 1^{er} versement à l'inscription
- 2^e versement le jeudi 23 mai
- 3^e versement le jeudi 20 juin

À noter : La Municipalité n'effectuera aucun remboursement à moins de 15 jours d'avis avant le début de l'activité, sauf dans les cas suivants : des motifs médicaux dûment justifiés ou ne première expérience non satisfaisante lors de la première semaine d'inscription du jeune. Comme le nombre de places par groupe d'âge est limité, nous vous encourageons à inscrire rapidement votre jeune afin de lui garantir une place.

Comment s'inscrire?

Les inscriptions au camp de jour et au soccer auront lieu du 29 avril à 8 h 30 au 9 mai à 16 h.

Inscription en ligne :

- Vous avez déjà un compte? Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur l'onglet *Activités*, dans les services en ligne. Assurez-vous que vos coordonnées sont exactes, incluant votre adresse courriel, avant la période d'inscription.
- Pour les nouveaux utilisateurs du service d'inscription en ligne, suivez la procédure pour vous créer un compte.
- Paiement par carte de crédit obligatoire.

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription ou si vous avez des questions, vous communiquez avec nous au 418 986-3100, poste 121 ou à loisirs@muniles.ca.

Saison de soccer

L'Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine (ARSÎM) offre ses activités aux enfants de 5 à 17 ans (âge au 30 septembre 2024). Tous les jeunes jouent deux fois par semaine, de juin à septembre, afin de favoriser une participation active et continue.

Tarifcation : 150 \$ par joueur

Notez qu'un tarif de 175 \$ s'appliquera pour les personnes qui s'inscriront après le 9 mai 2024.

Mini soccer 4 ans :

Pour les enfants de 4 ans, qui peuvent participer à 2 séances hebdomadaires de juin à septembre, pour une introduction douce et sécuritaire au soccer. Coût : 80 \$

Équipement requis :

- Souliers à crampons pour une adhérence optimale
- Protège-tibias pour la protection des joueurs
- Bas de soccer
- Pantalons courts (noirs)

*Les chandails de jeu seront fournis par l'Association

*Pour les catégories de U4 à U8 les bas et les pantalons courts seront fournis

Pour plus d'information, contactez l'ARSÎM.

Passion Soccer

L'Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine (ARSÎM) présente le camp Passion Soccer, qui se déroulera du 1^{er} au 12 juillet 2024, au terrain de soccer de L'Étang-du-Nord.

Le camp proposera des sessions adaptées à trois catégories d'âge : 5-8 ans, 9-12 ans, et 13-17 ans (mixte). Encadrés par des entraîneurs expérimentés et en partenariat avec Ludovic Arseneau, Edmond Foye et l'ARSÎM, les participants auront l'occasion de développer leurs compétences, de rencontrer de nouveaux amis et de vivre une expérience de soccer inoubliable.

Inscrivez-vous avant le 20 mai prochain au www.muniles.ca, dans le portail citoyen.

Tarifs

- 1 semaine : 250 \$
- 2 semaines : 375 \$

Le chandail du camp est inclus dans les frais d'inscription.

Pour plus d'information sur le programme, sur le déroulement des journées et sur les activités prévues, contactez l'ARSÎM.

Fonds Accès-loisirs

Le Fonds permet de soutenir les familles en situation de vulnérabilité afin que les enfants de 0 à 17 ans puissent participer à des activités de loisirs, sportives ou culturelles sur le territoire madelinot. Vérifiez votre admissibilité au programme en communiquant avec Carmel Lapierre (Entraide communautaire) au 418 986-3240.

Ce fonds d'aide a permis de soutenir de nombreux jeunes depuis sa création en 2016. La Municipalité des Îles est fière de faire partie des membres fondateurs du Fonds Accès-loisirs et a à cœur le bien-être des familles.